



Enfant manipulée par sa mère puis par un garçon.

Par **FAURE Janine**, le **29/09/2016** à **10:20**

Bonjour,

Une jeune fille de 16 ans (petite nièce) qui a subi les 10 premières années de sa vie une mère manipulatrice et qui a beaucoup souffert sans rien dire, est actuellement sous l'influence d'un garçon de 18 ans, sans instruction, qui lui a fait arrêter ses études. Elle vit actuellement avec lui sans que puissent intervenir ses parents : elle ne veut rien entendre. Elle voudrait se faire émanciper. Cette situation est-elle en conformité avec la loi ? Que peut-on faire pour l'aider ?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **29/09/2016** à **13:35**

Bonjour,

Vous, à votre niveau, rien. C'est à ses parents d'agir s'ils le souhaitent.

Par **Tisuisse**, le **29/09/2016** à **13:35**

Bonjour,

Vous, à votre niveau, rien. C'est à ses parents d'agir s'ils le souhaitent.

Par **FAURE Janine**, le **29/09/2016** à **14:45**

Je n'ai pas l'intention d'agir. Je souhaitais simplement donner à mon neveu les informations qu'il pourrait utiliser dans la légalité pour récupérer sa fille. On lui dit qu'à 15 ans et 3 mois un enfant peut faire ce qu'il veut, est-ce vrai ? Merci.

Par **Tisuisse**, le **29/09/2016** à **14:55**

Il faut qu'il se rapproche d'un avocat spécialisé en droit de la famille, il en saura plus.